Le Tambour de Vitot n°14

Bulletin communal réalisé par le Conseil Municipal - 2nd semestre 2014

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Après presque une année de travaux sans interruption, le centre de notre village a retrouvé son calme habituel.

La dernière étape, la réalisation des enrobés rue du Buc, a été effectuée début octobre.
Reste le raccordement des particuliers au réseau collectif d'eaux usées. L'épais dossier, composé de 45 dossiers individuels a été directement déposé à l'Agence de l'Eau Seine Normandie à Rouen, plus un autre relatif au solde de subvention pour les travaux du réseau terminé en mars.
Les travaux chez les particuliers ne pourront commencer qu'après l'accord de subvention de l'Agence de l'Eau, courant 2015 ; en tenant compte aussi des conditions météorologiques.

S'agissant de l'extension du groupe scolaire, l'appel pour le recrutement d'un Assistant au Maître d'Ouvrage (A.M.O.) est lancé.
L'étape suivante sera l'appel d'offres pour recruter l'architecte qui conduira notre projet.
L'année 2015 sera entièrement consacrée à ces différentes formalités administratives, très conséquentes.
Les élus du SIVOS sont très occupés et la réforme des rythmes scolaires, mise en place depuis septembre, ne nous a pas simplifiée la tâche.

L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue de la Croix Blanche est terminé. Maintenant qu'Orange a déroulé ses câbles, les derniers poteaux ont pu être retirés début décembre.

Enfin, nous avons reçu les encouragements du jury et un chèque de 300 € du Conseil Général pour l'embellissement de la commune.

Autant de dossiers et de sujets sur lesquels le nouveau Conseil Municipal s'investit avec enthousiasme et motivation.

Vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année, nous vous donnons rendez-vous le **samedi 10 janvier à 16h00** à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité.

Cordialement,
Joël LELARGE

Infos Mairie :

Delphine FOUET vous accueille **lundi de 14h00 à 16h00 et vendredi de 17h00 à 18h30** en présence du Maire ou d'un adjoint.
En cas d'indisponibilité sur ces horaires, un rendez-vous sur demande pourra être proposé à un autre moment.

Permanence exceptionnelle le 31 décembre de 11h à 12h pour les dernières inscriptions sur les listes électorales.

La mairie sera fermée pour les fêtes du 24 décembre au 4 janvier inclus.

Tel / Fax : 02.32.35.37.25 / Numéro de portable de Joël LELARGE : 06.24.83.53.31
Courriel : mairie@vitot.fr

Principales délibérations du Conseil Municipal - année 2014

Séance du 27 janvier
- Choix de l'entreprise Viafrance pour les travaux de voirie.
- Décision d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue de la Croix Blanche.
- Demande de subvention parlementaire pour les travaux de voirie centre bourg.

Séance du 24 février
- Approbation des comptes administratifs 2013.

Séance du 10 mars
- Vote des budgets 2014.

Séance du 29 mars
- Élection du Maire, des adjoints - Composition des commissions.

Séance du 14 avril
- Promesse d'acquisition d'une parcelle d'1 hectare 20, derrière l'école.

Séance du 6 mai
- Réalisation d'un emprunt de 100 000 € pour financer l'acquisition de parcelle citée ci-dessus.

Séance du 3 juin
- Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Le Neubourg pour le raccordement des particuliers au réseau d'assainissement collectif.
- Nomination d'une commission d'attribution pour ces travaux.
- Approbation du devis Atelier du Vitrail (21 000€ HT) pour la restauration des vitraux sud de l'église Saint-Léger.
- Demande de subventions pour ces travaux.

Séance du 30 septembre
- Révision du prix de l'eau assainie, suite à l'arrêt du contrat d'affermage avec Veolia.

Séance du 3 novembre
- Validation du choix des entreprises et du bureau d'huissiers pour le raccordement des particuliers au réseau d'assainissement collectif.
- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour ces travaux.
- Signature d'une convention avec GrDF pour le déploiement des compteurs connectés.
- Modification des conditions d'application de la Taxe d'Aménagement.

Cérémonie du 11 novembre

Cette année, la cérémonie du 11 novembre était particulière car il s'agissait de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale. Comme chaque année, les anciens combattants étaient présents tout comme les habitants venus, pour certains avec leurs enfants.

Ce fut d'ailleurs l'occasion pour eux de déposer une gerbe au pied du monument aux morts puis d'observer une minute de silence pour honorer les morts de la commune.

A la suite du traditionnel discours, Joël LELARGE salua les porte-drapeaux et présenta un ouvrage portant sur les 34 monuments aux morts de notre Communauté de Communes. Un recueil remarquable édité par la CdC est en vente en mairie pour la somme 5 €.

La rue du Buc

La rue du Buc, la rue la plus habitée du bourg, a fait peau neuve :

- enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques,
- réfection de l'éclairage public,
- extension du réseau d'assainissement des eaux usées
- pose de bordures de trottoir et réfection de la couche de roulement

Pour 2015, il reste la réalisation des raccordements des particuliers au collecteur principal et la mise en œuvre d'un revêtement gravillonné sur les trottoirs.

Au total cet aménagement, ceux de la place des Tilleuls et de la rue Saint-Nicolas contribuent à sécuriser le centre-bourg.

La commune remercie vivement l'ensemble des habitants pour leur compréhension face aux désagréments occasionnés par les travaux.

Civisme et bruit de voisinage

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc… ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.
En particulier, les possesseurs de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive ; les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Le fauteur de trouble, à l'origine d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par tapage nocturne ou diurne, par sa durée, sa répétition ou son intensité, encourt une amende prévue par les contraventions de 3ème classe fixées par l'article R.623-2 du code pénal à laquelle s'ajoute la confiscation de la chose ayant servi ou était destinée à commettre l'infraction.

Arrêté de 2009 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de l'Eure.

La piscine du Haut Phare est sur Facebook

Vous pouvez retrouver maintenant toute l'actualité de la piscine du Haut Phare sur Facebook en flashant le QR code ci-dessous ou à l'adresse suivante :

https://www.facebook.com/piscineduhautphareactualites

http://www.piscineduhautphare.fr

Terrain derrière l'école

Pour assurer le développement de ses installations, une collectivité a besoin de maitriser le foncier nécessaire.
A cet effet, la commune a acheté, en 2004, 50 ares du terrain derrière l'école, sur lequel vont être implantés les futurs locaux de l'extension du groupe scolaire.

Fin 2013, la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a mis en vente la totalité du reste de ce terrain, soit 4 hectares 39, suite à une acquisition antérieure auprès de l'ancienne propriétaire.
Nous avons beaucoup réfléchi sur cette opportunité, à la fois au niveau de l'ancien et du nouveau conseil municipal., pour se positionner sur 1 hectare 20 entre le terrain déjà acquis voilà 10 ans et le chemin du Champ Rouget.
L'objectif est de créer une réserve foncière utilisable pour de futurs équipements communaux.
Compte tenu de sa situation, une partie de ce terrain a été estimé au prix du terrain constructible et le reste en agricole.
En définitive le prix moyen au m² s'est élevé à 5.64 € HT et hors frais SAFER, soit 7.026 €/m² acte en main.

Dans l'attente d'une utilisation communale de cet espace, une convention d'occupation précaire a été signée avec la SAFER permettant à l'acquéreur de l'autre parcelle de cultiver la partie que la commune a achetée.

Commission Fleurissement

Lundi 24 novembre s'est tenue dans les locaux du Conseil Général à Évreux, la remise des prix pour le fleurissement 2014. Outre les grandes communes ou villes habituées à une ou plusieurs fleurs, un certain nombre de petites communes ont été distinguées.
Parmi celles-ci, Vitot a reçu un prix d'encouragement et un chèque de 300 €.
Merci aux élus qui se sont investis voilà quelques années sur l'embellissement de notre commune, et à notre employé communal, Dominique BERTRAND.

Afin de poursuivre sur cette voie, nous allons aménager petit à petit le centre bourg en particulier, profitant des espaces créés par les travaux de voirie.
Enfin, ajoutons que les particuliers peuvent aussi participer à ce challenge et se voir éventuellement récompensés par le Conseil Général.

Raccordements assainissement collectif, ultime étape

L'agence de l'eau a décidé d'accompagner les particuliers pour le raccordement en domaine privatif.
Elle subventionne à hauteur de 2500€ pour les chantiers simples et de 3500€ pour les chantiers plus complexes sur l'ensemble des prestations et matériaux inhérents aux projets de raccordement collectif. Un mécanisme de mutualisation des subventions permet aux chantiers les plus gourmands de bénéficier des financements non utilisés dans les chantiers les moins consommateurs. Pour permettre cette mutualisation et pour des raisons administratives, la commune de Vitot, dans la continuité des travaux engagés, prend en charge la maitrise d'ouvrage de ce projet et accompagne les Vitotais dans cette démarche.

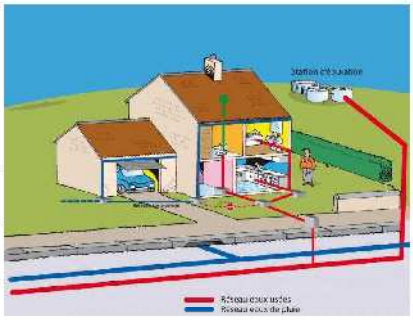

Les étapes réalisées :
- 2 réunions publiques,
- désignation d'un maître d'œuvre (Concept Environnement - spécialiste dans la prise en charge de ce type de projet),
- études personnalisées de la configuration de chaque propriété (tranchées, raccordements, tuyaux, pompes de refoulement, coudes…),
- attribution du marché public sur la base de critères techniques et financiers. Ce chantier est découpé en 2 lots de 40 raccordements maximum et attribué à 2 sociétés locales : BUSSY (Piencourt) et le groupement MOUTIER-JPTA (Tilleul-Lambert).
- proposition de convention aux 45 propriétaires Vitotais concernés qui ont répondus favorablement.

Les étapes à venir :
- réception de l'accord de subvention de l'agence de l'eau,
- passage d'un huissier pour réalisation de l'état des lieux avant travaux dans chaque propriété,
- travaux de terrassement et de raccordements, puis contrôles finaux avant mise en service.

Sur la commune de Vitot, l'ensemble des chantiers représente un budget 99 127,50€ complètement compensé par la participation de l'Agence de l'eau, soit 2203€ en moyenne par propriété.
Cette dernière étape constituera le volet final de l'important chantier commencé voilà plusieurs mois au centre du village.

Repas des ainés

Le 26 octobre dernier a eu lieu le traditionnel repas des ainés de la commune.

Ce sont 79 personnes, ainés et élus qui se sont retrouvés à la salle polyvalente décorée aux couleurs de l'automne. Entouré de Jean Paul LEGENDRE, président de la Communauté de Communes, et d'Elodie DESRUES, suppléante de Jean Louis DESTANS, Joël LELARGE a accueilli ses hôtes et présenté les membres du conseil présents.

Le repas servi par COURTONNE Traiteur s'est ensuite déroulé dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Les doyens de Vitot, Madame Antoinette HEBERT, 98 ans, et Monsieur Guy PISANI, 90 ans, ont été honorés comme il se doit et ont reçu des présents.

Le repas a été traditionnellement animé par quelques histoires drôles et chansons interprétées par des invités.

Un tirage au sort a également été organisé afin de gagner une magnifique toile marine réalisée et offerte par Jean DELIEUVIN. C'est Guy PISANI qui a été l'heureux gagnant de cette œuvre.

Le prix de l'eau assainie

Notre pays a la particularité de produire des factures assez complexes à déchiffrer.
Parmi celles-ci : l'eau, en particulier pour les abonnés raccordés à l'assainissement collectif.

A partir du tableau ci-dessous nous allons essayer de déchiffrer la facture d'un foyer de Vitot :

	Jusqu'au 31/12/2013		Depuis le 01/10/2014	
	Prix unitaire HT	Taux T.V.A.	Prix unitaire HT	Taux T.V.A.
DISTRIBUTION DE L'EAU				
Abonnement eau potable (Mo)	2,08333 €	5,5%	2,50000 €	5,5%
Consommation eau potable	1,42700 €	5,5%	1,42700 €	5,5%
ASSAINISSEMENT				
Consommation assainissement collectivité	1,82940 €	7,0%	3,45000 €	10,0%
Consommation assainissement fermier	1,15920 €	7,0%	/	/
ORGANISMES PUBLICS				
Redevance modernisation de réseaux	0,30000 €	7,0%	0,30000 €	10,0%
Redevance pollution	0,24000 €	5,5%	0,24000 €	5,5%
TOTAL				
Coût 1 m^3 eau assainie HT	4,95560 €		5,41700 €	
Coût 1 m^3 eau assainie TTC	5,27749 €		**5,88369 €**	

DISTRIBUTION DE L'EAU

C'est la partie relative à la consommation d'eau dont le prix est fixé par le SERPN.
A noter que l'abonnement mensuel (Mo) est passé de 2.08333 € HT à 2.50 € HT depuis le 1er janvier 2014, à l'initiative du syndicat d'eau SERPN.

ASSAINISSEMENT

- Partie collectivité

D'un montant de 1.82940 € HT/m^3 jusqu'au 1er avril 2014, elle permet de rembourser les emprunts de Vitot consécutifs à la réalisation des réseaux publics d'assainissement collectif, et de supporter désormais l'entretien de nos réseaux.
Le prix au m^3 a été réévalué à 3.00 € HT au 1er avril et est passé à 3.45 € HT depuis le 1er octobre.
En effet, depuis le 1er avril nous avons mis fin au contrat d'affermage avec Veolia et assurons la planification de l'entretien des réseaux. L'évolution régulière du coût Veolia ne nous convenait pas et nous avons fait ce choix, plus compliqué pour le budget communal, mais plus simple pour les particuliers.

- Partie fermier

Reste une participation d'environ 0.95 € HT/m^3 pour l'entretien de la station d'épuration, relative à un contrat signé entre la ville du Neubourg et Veolia dont l'échéance va jusqu'au 17 décembre 2017. Ce montant est désormais supporté par le budget AEU (Assainissement des Eaux Usées) de la commune.
En conclusion, pour les relevés effectués depuis le 1er avril 2014, ne figure plus sur les factures, le coût de consommation assainissement fermier n'apparait plus sur les factures.

ORGANISMES PUBLICS

Ce sont des montants votés pas l'Assemblée Nationale, sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise.
Par ailleurs, le taux de TVA est passé de 7 % à 10 % depuis le 1er janvier 2014 pour certaines lignes des factures.

Enfin pour obtenir un prix indicatif moyen du m^3 d'eau assainie (mais dépendant de la consommation de chaque foyer), il faut diviser le montant total par les volumes consommés, et non pas faire l'addition des différents tarifs unitaires.

70e anniversaire du débarquement de la 2em DB

Sur une plage, j'ai rencontré Guy PISANI.

Soixante dix ans se sont écoulés et ce 4 août 2014 notre ami Guy PISANI est revenu se «mouiller » les pieds là où il avait débarqué avec la 2em DB le 4 août 1944.

Une cérémonie extraordinaire était organisée pour commémorer cet événement, 53 maires et 113 conseillers municipaux représentant les communes libérées par le Général LECLERC tout au long du parcours qui devait le mener de la plage d'Utah Beach située sur la commune de Saint-Martin de Varreville, département de la manche jusqu'à Paris et ensuite Strasbourg.

L'ami Guy était à l'aise au milieu de ces personnalités, que ce soit au bras du Colonel COURDESSES ou face au Général CUCHE.

De l'avis des organisateurs, il y avait au moins 350 portes drapeaux français et étrangers, six corps d'armée, des Généraux, des Préfets et sûrement plus de mille personnes venues assister à cet événement.

Différentes hautes personnalités nous ont émues par leurs discours sur cette chevauchée qui a contribuée a la libération de notre pays.

Plusieurs récipiendaires se sont fait décorer.

Une borne commémorative a été inaugurée symbolisant le kilomètre 0 de ce chemin qui devait mener cette célèbre division jusqu'à Strasbourg.

Une stèle a aussi été inaugurée en l'honneur des Rochambelles, ces femmes qui étaient conductrices des ambulances au sein de la 2em DB, leur surnom est un hommage au Comte de ROCHAMBEAU Maréchal de France

Ce Guy, c'est quand même quelqu'un !!!!!!

Rédaction : Daniel PAMART

Formalité en matière d'abri de jardin et de clôture

Abri de jardin :

Surfaces de l'abri de jardin	Hauteur inférieure ou égale à 12 m	Hauteur supérieure à 12 m
Surface de plancher et emprise au sol inférieure ou égale à 5 m²	Aucune Autorisation	Déclaration préalable de travaux
Surface de plancher ou emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m²	Déclaration préalable de travaux	Permis de construire
Surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20 m²	Permis de construire	Permis de construire

Clôture :

Suite à une délibération du Conseil municipal de 2008, l'édification d'une clôture est soumise à déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire de la commune. Un extrait du registre des délibérations du Conseil municipal est consultable en mairie (n° 08/49).

Rentrée scolaire

Cette rentrée scolaire 2014 fut particulière avec la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires).

Après des difficultés de départ, l'organisation est satisfaisante tant au niveau des transports qu'à celui des activités en elles-mêmes. Chaque intervenant a pris rapidement ses marques et le déroulement des TAP est correctement structuré.
Les effectifs du regroupement restent stables avec 51 enfants à Vitot, 40 à Epégard et 71 à Crosville-la-Vieille.
140 enfants sont inscrits à la cantine et jusqu'à 55 élèves fréquentent la garderie.

L'agrandissement de l'école de Vitot (classe, cantine, dortoir et préau) est plus que jamais à l'ordre du jour avec le lancement des diverses démarches administratives indispensables au bon déroulement des travaux.

Projet de site internet pour la commune

La nouvelle équipe communale a décidé d'ouvrir une réflexion sur la création d'un site internet pour notre commune.

C'est l'équipe du journal communal qui est porteuse de ce projet et qui se chargera de sa mise à jour.

Deux prestataires ont été consultés pour nous aider dans cette tâche nouvelle pour la commune.
Les offres reçus sont à ce jour en cours d'étude technique et financière.

Le nom de domaine pour notre site est déjà réservé : www.vitot.fr.

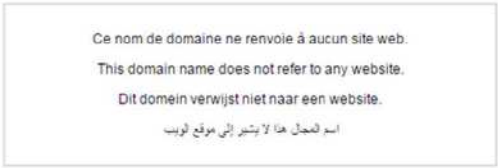

Affaire à suivre…

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé courant 2015 de l'évolution de ce projet.

La rédaction du tambour, une nouvelle équipe

Après 6 ans de rédaction du tambour de Vitot, créé par l'ancienne équipe du conseil municipal, la nouvelle équipe s'est mise au travail pour poursuivre ses publications.

Cette équipe est constituée de Joël LELARGE (responsable de la rédaction), Lionel CHAINON, Yann LEBOURG, Aline POUPINET, Evelyne LAVENAS, Jean-Michel ROUX et Martine DURET.

La mise en forme est une partie très chronophage pour la création de cette publication. Pour ce nouveau numéro, c'est Evelyne, nouvelle dans l'équipe communale, qui s'est portée volontaire et initiée à cette tâche.

Ce journal nous permet de vous informer sur des sujets récurrents comme :
- la gestion des finances,
- les cérémonies du 8 mai, 11 novembre, repas des ainés,
- …
- les mouvements de population,
- les activités du Comité des Fêtes de Vitot,

mais également sur des sujets d'actualité comme :
- les travaux dans la commune,
- entreprises de Vitot,
- …
- événements sportifs,
- collectionneurs et passionnés de Vitot,

Nous sommes bien sûr à votre écoute pour toutes nouvelles idées ou articles pouvant intégrer notre journal communal.

L'équipe de rédaction

Comité des fêtes

Le second loto de l'année a eu lieu le 12 septembre, comme pour celui du mois de mars, il a reçu beaucoup de succès et s'est déroulé à guichets fermés dans la bonne humeur.

Le Noël des enfants organisé le 7 décembre au cinéma le Viking a permis aux enfants de la commune d'apprécier le dernier film des aventures d'Astérix intitulé « Astérix - Le Domaine des Dieux ». S'en est suivie la distribution des cadeaux, le Père Noël a récompensé tous les enfants sages !

La dernière manifestation de l'année, le goûter des aînés le 13 décembre a permis à chacun de se retrouver dans une ambiance conviviale en dégustant un savoureux goûter.

Le comité des fêtes tient à remercier toutes les personnes présentes à ses différentes manifestations.

L'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu fin janvier, début février. Jeannine et Daniel ALNET, respectivement Présidente et Trésorier, ne se représenteront pas, d'autres membres ne renouvelleront pas non plus, leur mandat.

Un appel est donc lancé à tous pour assurer le remplacement des membres partants.

Info pratique : validité des Cartes Nationales d'Identité

La durée de validité des CNI délivrées à des personnes majeures à compter du 1er janvier 2004 est automatiquement prolongée de 5 ans (elle passe d'une validité de 10 ans à 15 ans). Cependant, elle reste de 10 ans pour les mineures.

Etat civil

Mariages :
M. CHIESA Gino et Mme DURAND Laure le 05/07/2014
M. MOUTARDIER Laurent et Mme DINGREVILLE Corinne le 12/07/2014

Naissances :
CATHERINE GUILLOT Maddy le 5 août 2014
CIZEAU Alix le 2 octobre 2014
DUPONT BARDIN Rowan le 27 août 2014
DELEU Inès le 14 octobre 2014

Décès :
M. PETIT Christian le 4 juillet 2014
M. OLMES Lucien le 14 octobre 2014
Mme BERRIER Suzanne le 16 août 2014

Mouvements de population

Nouveaux arrivants :
M. MAHIEU Michel
Mme JABIOL Sabrina
M. ESTRELLA MORENO & Mme CORDEBA
M. et Mme HEROUT Mathias
M. HABERSETZER Pascal

Rédaction : Joël LELARGE / Lionel CHAINON / Yann LEBOURG / Evelyne LAVENAS / Aline POUPINET / Jean-Michel ROUX / Martine DURET
Photos : Daniel PAMART / Lionel CHAINON / Jean-Christophe PISANI